



Règlement Intérieur & Dossier d'Inscription Saison 2021 -2022

Coordonnées du Club

Siège social: Paris Cheer, 44 Boulevard Pasteur, 75015 PARIS

Email: paris.cheerleaders@gmail.com

Site: www.paris-cheerleaders.com

Réseaux Sociaux: www.facebook.com/paris.cheerleaders
www.instagram.com/paris.cheer

RIB:

Nom de Compte: Assoc. Paris Cheerleaders

Numéro de Compte: 65027320958

Code BIC/Swift: AGRIFRPP882

REGLEMENT INTERIEUR

A. Règlement pour les Equipes de Paris Cheer

- Conformément à la réglementation gouvernementale, tous les athlètes de plus de 12 ans doivent être vaccinés pour faire partie d'une équipe de Paris Cheer.
- Toute violation au code de conduite ou aux règles d'équipe par un athlète ou un coach jugé suffisamment grave par le Conseil d'Administration peut entraîner soit l'exclusion, soit la suspension de cet athlète ou coach du club.
- Les athlètes doivent être inscrits au plus tard le jour de leur premier entraînement après la sélection ou après leur cours d'essai. Le dossier complet, comprenant la cotisation, doit être rendu pour que l'athlète ait le droit de participer aux entraînements.
- La présence des athlètes compétitions aux entraînements et compétitions est obligatoire. Les absences devront faire l'objet d'un justificatif (certificat médical) et être signalées le plus tôt possible avant le début de l'entraînement par l'athlète (ou par son responsable légal s'il est mineur) **par écrit au coach de l'équipe.**

Nous rappelons que les devoirs scolaires, réunions de famille, soirées et autres événements ne représentent pas des absences excusées. La réussite scolaire est très importante à nos yeux, cependant chaque athlète doit apprendre à gérer son temps et à s'organiser en fonction des engagements pris envers Paris Cheer.

- Les absences **non justifiées** seront sanctionnées par le coach responsable de l'équipe.
- Chaque athlète est tenu de se rendre disponible et d'être libre de conflits pour toutes les compétitions et animations obligatoires de son équipe.
- Le coach se réserve le droit d'ajouter, modifier, ou annuler le planning, y compris les entraînements, les animations, les compétitions, et autres événements. En plus, la Mairie peut annuler un créneau à tout moment pour quelque raison que ce soit. Les annulations ou modifications du planning ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- Le club se réserve le droit de changer la sélection des équipes représentant Paris Cheer au cours de l'année pour toute compétition s'il juge que la préparation et la maturité d'une équipe ne sont pas suffisantes pour lui permettre de représenter Paris Cheer. **Ces changements ne feront l'objet d'aucun remboursement.**
- Les athlètes doivent arriver à l'heure aux entraînements et être déjà en tenue d'entraînement. Les **retards** aux entraînements pourront faire l'objet d'une sanction.
- Tous les athlètes **mineurs** doivent-être accompagnés et récupérés par leurs responsables légaux aux entraînements, sauf s'ils sont autorisés à se rendre et à quitter les entraînements seuls. Pour cela, ils devront présenter une **autorisation parentale.**
- Si un athlète se blesse lors d'un entraînement, il/elle dispose de 4 jours pour informer le coach de son état de santé afin que celui-ci remplisse la déclaration d'accident auprès de l'assurance du club.
- Tout athlète **blessé** doit, si son état le permet, continuer d'assister aux entraînements, même sans pratiquer, pour observer. La reprise de l'entraînement ne se fera que sur présentation d'une attestation du médecin.
- Dans un esprit de générosité, nous avons toujours fortement encouragé les athlètes qui font partie des équipes de plus haut niveau à assister aux entraînements des équipes de niveaux inférieurs. Afin de codifier cet engagement, chaque athlète Worlds se verra attribuer une équipe « buddy » et devra suivre un entraînement par mois au cours duquel il/elle aidera

l'équipe selon les besoins du coach responsable de celle-ci.

- Aucune remise ne sera accordée à tout athlète compétition qui rejoindra Paris Cheer plus tard dans la saison.
- Il est interdit de fumer pendant les entraînements, compétitions, animations et plus généralement, à chaque fois que l'athlète est en uniforme ou représente Paris Cheer.
- Les chewing-gums sont interdits pendant les entraînements, les animations et les compétitions pour des raisons évidentes de sécurité.
- Il est obligatoire d'avoir une paire de baskets blanches propres, utilisées uniquement en intérieur.
- Le club a une politique stricte en matière d'alcool et de substances illicites. Aucune consommation d'alcool ou de drogue n'est autorisée. Toute violation de cette politique dans quelque circonstance que ce soit peut entraîner une exclusion immédiate du club et de toutes ses activités. Ceci inclut les entraînements, les événements, les camps et tous les autres événements liés à Paris Cheer.
- Les comptes sur les réseaux sociaux des athlètes et des coaches doivent rester respectueux et refléter les valeurs de Paris Cheer. Le club se réserve le droit de retirer des athlètes pour des comportements ouvertement suggestifs, inappropriés ou illégaux publiés sur leurs réseaux sociaux.
- Tous les athlètes et les coaches doivent adhérer à la politique de harcèlement et de harcèlement sexuel de Paris Cheer. Toute violation de cette politique peut entraîner une exclusion immédiate du club et de tous les événements liés au club.
- **Les motifs suivants peuvent entraîner la non-participation aux compétitions ou aux entraînements, à l'appréciation du coach :**
 - La violation de n'importe laquelle des règles établies ci-dessus.
 - La violation d'une règle d'équipe.
 - Le manque d'assiduité (aucune absence **non justifiée** ne sera acceptée).
 - Un mauvais comportement lors des entraînements ou autres événements officiels.
 - Le manque d'esprit d'équipe.
 - Le non-respect des règles de sécurité, des consignes, de ses camarades ou des coaches.
 - Un niveau insuffisant.
 - La non-participation aux collectes de fonds.

B. Cotisation

- Tous les athlètes devront s'acquitter de la cotisation annuelle, les frais de compétitions et le chèque de caution pour l'uniforme.
- Les frais de compétitions européennes comprennent des frais d'inscription, transport et d'hébergement. Ce montant peut être plus élevé ou inférieur. S'il est plus élevé, les athlètes devront payer plus. S'il est inférieur, les athlètes seront remboursés. Il peut y avoir des changements inattendus dans les frais en raison du coronavirus.
- Les frais de Worlds/Summit ne comprennent pas le prix du vol. Le vol devrait payer séparément quand c'est du.
- La cotisation est à régler par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Paris Cheerleaders » au premier entraînement.

Tous les paiements (soit chèque, soit virement bancaire) devront inclure

lisiblement le nom de l'athlète et l'objet du paiement.

Exemple : GORGEON, Chloé – COTISATION

- Par chèque, possiblement réglée en plusieurs fois. Tous les chèques **devront** être remis ensemble au premier entraînement et seront encaissés par l'association conformément au calendrier **le 15 du chaque mois**.
- **Toute inscription tardive reçue après le 30 octobre sera majorée de 30 €.**

La cotisation comprend :

- Les cours de cheerleading
- Les frais de location des gymnases
- La formation des coaches
- L'assurance du club
- Les frais de la chorégraphie et musique compétition
- Les frais de coaches invités
- Le t-shirt d'entraînement (équipes seniors seulement)
- Le prêt d'un uniforme et accessoires
- Des stages/camps de Paris Cheer
- Les frais administratifs du club

AUCUN REMBOURSEMENT DE LA COTISATION NE SERA ACCORDE.

C. Collecte de fonds

La collecte de fonds est une obligation pour chaque athlète. Elle permet au club de fournir des services et un coaching de qualité tout en gardant une faible cotisation. Elle permet également, dans la mesure du possible, à nos athlètes de remplir leur cagnotte pour les compétitions internationales. Il y aura pendant l'année plusieurs occasions de faire des collectes de fonds.

Le cheerleading d'animation (sideline cheerleading) est un aspect important du sport et un cadre important dans lequel les athlètes pourront s'entraîner à performer devant un public avant les compétitions.

D. Événements

Comportement

Tous les athlètes et leurs supporters portant le nom de Paris Cheer représentent le club et doivent représenter dignement l'image et les valeurs de Paris Cheer. Les athlètes sont responsables des spectateurs qu'ils invitent aux événements, et de leur comportement.

Lors des compétitions et autres événements, tout athlète ne respectant pas les règles ou se comportant d'une manière non compatible avec l'image et les valeurs de Paris Cheer sera immédiatement exclu et renvoyé chez lui, si possible. Le club entamera alors la procédure d'exclusion.

Voyages

Afin de conserver des frais par athlètes faibles, le club organisera un, et un seul, mode de transport. Il relève de la responsabilité de l'athlète de s'assurer de sa disponibilité au moment du départ prévu. Si un athlète ne peut pas se rendre à l'endroit du départ et à l'heure, il sera de sa seule responsabilité, et à ses frais, de se rendre à l'endroit de l'événement à l'heure.

Les déplacements à l'intérieur du réseau de transport parisien (NAVIGO) sont aux frais de l'athlète.

E. Uniformes

Les uniformes sont de la propriété du club et sont partagés entre les athlètes. Un chèque de caution est demandé à chaque athlète au prêt de l'uniforme. Ce chèque sera retourné à l'athlète ou détruit à la fin de la saison si l'uniforme est retourné en bon état. Si l'uniforme est abîmé, n'a pas été rendu dans les temps, ou a été égaré par l'athlète, le club encaissera le chèque.

Les athlètes sont autorisés à porter leur uniforme aux événements de Paris Cheer, et à ces événements uniquement. Les athlètes qui ne respectent pas cette règle risquent l'exclusion de l'équipe.

Les chèques de caution seront demandés avec le dossier d'inscription. Les uniformes doivent être retournés avant le 1 juillet 2022. Après cette date le chèque sera encaissé.

F. BAND

Afin de faciliter la communication entre les équipes et leurs entraîneurs, nous utiliserons l'application « BAND ». Cette application est sécurisée et n'est connectée à aucune autre plateforme de médias sociaux telle que Facebook.

Chaque entraîneur organisera un groupe distinct sur l'application Band pour ses équipes respectives. Il est de la responsabilité des entraîneurs de s'assurer de la pleine participation de leurs équipes sur cette application.

G. Remboursements

Les demandes de remboursement pour les frais engagés au service du club doivent être effectuées avant le 30 juin 2022.

Tous les articles achetés par le club doivent être réclamés avant le 31 août 2022, date à laquelle ils deviendront la propriété de Paris Cheer.

H. Compétitions

IASF WORLDS / SUMMIT

Paris Cheer a eu la chance encore une fois d'être sélectionné pour les championnats du monde (IASF Worlds) **du 23-25 avril 2022** et les championnats Summit **du 28 avril - 1 mai 2022** à **Orlando** (Floride) à l'ESPN Wide World of Sports à Disney World.

Les frais d'inscription pour les Worlds et Summit ne sont pas encore publiés. Nous les estimons à un montant de **850 €** par athlète, y compris pour les remplaçants. Ces frais incluent l'admission à l'événement, l'hébergement, le transport, tous les événements, et aussi les frais de préparation qui comprennent la chorégraphie, la musique, le coaching externe, etc. Compte tenu de l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les vols et la tarification, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les coûts du vol pour le moment.

Chaque athlète devra prendre l'itinéraire de vol choisi par l'équipe. Si un athlète adulte ou un athlète mineur accompagné de ses parents décide de changer d'itinéraire, ce sera à ses propres frais.

Vacances : Les Equipes Internationales s'entraînent pendant les vacances scolaires. La liste des vacances sera transmise au début de la saison. Il incombe à l'athlète et aux responsables légaux de l'athlète mineur de veiller à ce qu'aucunes vacances n'entrent en conflit avec le calendrier d'entraînement. Il n'y aura pas de vacances autorisées en avril.

ELITE CHEERLEADING CHAMPIONSHIPS (ECCs)

Paris Cheer participera à nouveau aux ECC (Elite Cheerleading Championships). La compétition se tient le **28 et 29 mai 2022 à Moviepark, Allemagne**. Les frais pour cette compétition ne sont pas inclus dans la cotisation. Cette compétition est estimée à coûter 200 € supplémentaires par athlète, y compris pour les remplaçants.

Les athlètes partiront le vendredi avant en bus et reviendront soit dimanche soir soit lundi matin.

SACD OPEN DE LYON

Paris Cheer participera à SACD Open de Lyon. La compétition se tient le **21 et 22 mai 2022 à Lyon, France**. Les frais pour cette compétition ne sont pas inclus dans la cotisation. Cette compétition est estimée à coûter 100 € supplémentaires par athlète, y compris pour les remplaçants.

Cette année, la compétition se déroule sur deux jours, et nous attendons encore des précisions quant au planning. Les athlètes partiront soit le vendredi soir soit le samedi matin en bus ou en train et reviendront le samedi ou dimanche soir.

AUTRES COMPETITIONS

Au cours de l'année, les coachs et le Conseil d'Administration peuvent choisir d'autres compétitions (nationales ou européennes) auxquelles participer. Ce sera une décision d'équipe. Les athlètes seront responsables de couvrir les frais de voyage, d'inscription et d'hébergement.